

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 193 DU 23 AVRIL 2025

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre national des Produits biologiques à usage vétérinaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-1289 du 30 octobre 2024 portant création du Centre national des Produits biologiques à usage vétérinaire ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 avril 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre national des Produits biologiques à usage vétérinaire, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Yao AKPO**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Rodéric Maximin TOUDONOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Gnonna A. Yannick KOUAKANOU**, représentant du Ministère de

l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Kocou Zéphiryn POGNON**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Yossounon CHABI**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Sabbas ATTINDEHOU**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Article 2

Monsieur **Yao AKPO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et celui de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

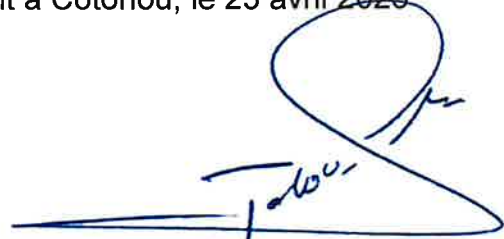
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 avril 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage
et de la Pêche,



Gaston Cossi DOSSOUHOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.